

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 3 décembre 2019 à 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale, Madame Valérie Fournier, greffière et Monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2019-280*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 12.1 Suivi recycleurs.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2019**

*Résolution no 2019-281*

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

**2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 21 novembre 2019**

*Résolution no 2019-282*

Le procès-verbal de la séance spéciale du 21 novembre 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2019-283*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver les demandes suivantes :

- Départ d'une étape du Tour de l'Abitibi à La Sarre, 19 juillet 2020 : Bourse de 500 \$
- Dîner de Noël étudiant et personnel du CFP, 18 décembre 2019 : 100 \$ d'articles promotionnels de la Ville de La Sarre

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Ajout d'une annexe au protocole d'entente Service de protection des incendies : Macamic - Arrondissement Colombourg** *Résolution no 2019-284*

ATTENDU QU'un protocole d'entente concernant la protection contre l'incendie entre la Ville de La Sarre et la Ville de Macamic a été entériné, résolution 2017-141;

ATTENDU QUE les parties conviennent que des précisions doivent être apportées à ladite entente concernant le territoire de l'arrondissement de Colombourg;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'ajout d'une annexe qui aura pour objectif de clarifier certains termes du Protocole d'entente Service de protection des incendies : Macamic - Arrondissement Colombourg.

##### **4.2 Cadets policiers**

*Résolution no 2019-285*

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est de retour avec les cadets pour la 10<sup>e</sup> saison et que la Ville de La Sarre souhaite à nouveau être partenaire de cette initiative;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale 2020;

Le maire, Monsieur Yves Dubé, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

##### **4.3 Demande de mandat pour agent de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest**

*Résolution no 2019-286*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite reconduire et mettre à jour son plan de développement local 2015-2017;

ATTENDU QUE plusieurs actions requièrent du temps ressource;

ATTENDU QUE les agentes de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest peuvent supporter les municipalités du territoire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De demander le support des agentes de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le

processus de mise à jour du plan de développement de la Ville de La Sarre et dans la réalisation des objectifs et des actions en découlant.

#### **4.4 Engagement financier - Transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

*Résolution no 2019-287*

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre s'engage envers la Corporation du transport public adapté à financer 33 379 \$ pour l'année 2020, payable en trois versements, soit en janvier, mai et septembre 2020.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Dépôt des états financiers comparatifs**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2019.

#### **5.2 Liste des comptes à payer**

*Résolution no 2019-288*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> décembre 2019, au montant de 753 217,10 \$.

#### **5.3 Radiation des comptes à recevoir figurant dans la liste déposée au conseil au montant de 1 402,88 \$**

*Résolution no 2019-289*

ATTENDU QUE l'implantation d'un nouveau système informatique au service loisir, sport et vie communautaire a engendré certaines erreurs dans les comptes à recevoir;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser la trésorière, Madame Valérie Schoeneich, à procéder à la radiation des comptes à recevoir figurant dans la liste déposée au conseil, pour un montant de 1 402,88 \$.

### **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Adoption-Échelle salariale**

*Résolution no 2019-290*

ATTENDU que la Ville de La Sarre a réalisé un exercice de relativité salariale au sein de l'organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter l'échelle salariale en fonction des classes 1 à 4 à compter du 1er janvier 2020 et les classes 5 à 10, rétroactives au 1er janvier 2019.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 AVIS DE MOTION et présentation d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer le lot 3 871 366 à la zone CV-1**

*Résolution no 2019-291*

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer le lot 3 871 366 à la zone CV-1, présenté lors du présent avis de motion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer le lot 3 871 366 à la zone CV-1.

### **7.2 Demande de dérogation mineure : 25, 12e Avenue Ouest**

*Résolution no 2019-292*

ATTENDU QUE le propriétaire du 25, 12e Avenue Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure pour la marge arrière sud (0,37 mètre) du bâtiment secondaire qui ne respecte pas le 0,60 mètre à ciel ouvert prescrit dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE les empiétements dans les marges de recul sont mineurs;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver la dérogation mineure au 25, 12<sup>e</sup> Avenue Ouest.

### **7.3 Demande de dérogation mineure : 29, rue Massé**

*Résolution no 2019-293*

ATTENDU QUE le propriétaire du 29, rue Massé souhaite obtenir une dérogation mineure pour la reconstruction d'un abri d'auto au même emplacement que le bâtiment existant, dont la marge latérale sud-est de 0,35 mètre, alors que le règlement de zonage exige 0,60 mètre à ciel ouvert;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la situation n'a jamais causé aucune plainte;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver la dérogation mineure du 29, rue Massé.

### **7.4 Demande de dérogation mineure : 22, rue Dionne**

*Résolution no 2019-294*

ATTENDU QUE le propriétaire du 22, rue Dionne souhaite obtenir une dérogation mineure pour la marge latérale sud (0,51 mètre) du bâtiment secondaire qui ne respecte pas le 0,60 mètre à ciel ouvert prescrit dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE les empiètements dans les marges de recul sont mineurs;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver la dérogation mineure au 22, rue Dionne.

#### **7.5 Demande de dérogation mineure : 485, rue Principale**

*Résolution no 2019-295*

ATTENDU QUE le propriétaire du 485, rue Principale souhaite obtenir une dérogation mineure pour permettre un deuxième stationnement d'une largeur de 6,00 mètres et dont l'empiètement serait de 4,2 mètres en façade du bâtiment principal, ce qui ne respecte pas le règlement de zonage qui prescrit que les stationnements ne peuvent être situés en façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce terrain est situé sur la rue Principale et que cette demande impliquerait la suppression de deux stationnements sur la rue;

ATTENDU QUE cette demande causerait des précédents;

ATTENDU QU'avec cette deuxième entrée, plus de 50 % de la façade du lot serait dédié aux espaces des stationnements;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De refuser cette demande de dérogation mineure.

#### **7.6 Demande de dérogation mineure : 202, 12e Avenue Est**

*Résolution no 2019-296*

ATTENDU QUE le propriétaire du 202, 12e Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour le lotissement d'un lot (pour vente et construction résidentielle) qui ne serait pas contigu à la voie publique, mais plutôt à un chemin d'accès privé, ce qui n'est pas autorisé par le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE la superficie du terrain souhaité est supérieure à un lot urbain standard;

ATTENDU QU'on retrouve déjà une résidence accessible par ce chemin privé;

ATTENDU QUE le terrain fait partie d'une zone résidentielle incluse dans le périmètre d'urbanisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver cette demande de dérogation mineure, à la condition que les dimensions du terrain respectent l'article 4.1.8.1 c) du règlement de lotissement, soit 45 m x 45 m minimum.

#### **7.7 Demande pour régulariser la situation 641, rangs 8-9 Ouest**

*Résolution no 2019-297*

ATTENDU la demande du propriétaire d'acquiescer et de régulariser la situation du 641, rangs 8-

9 Ouest;

ATTENDU QU'il souhaite avoir la possibilité d'acheter la maison, située au cadastre 3 871 221 ainsi que la terre s'y rattachant, cadastre 3 871 220;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'appuyer la demande concernant la régularisation du 641, rangs 8-9 Ouest.

## **7.8 Rapport des permis de construction/rénovation**

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de novembre 2019. Ceux-ci sont au nombre de 10 pour des travaux d'une valeur de 369 273,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 826,00 \$.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Acceptation de soumission - Fourniture de sulfate ferrique pour l'année 2020**

*Résolution no 2019-298*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sulfate ferrique, produit chimique pour nos étangs aérés, pour l'année 2020;

ATTENDU QUE deux offres conformes ont été reçues; soit celle de Chemtrade à 336 \$ par tonne et celle de Kemira Water Solutions Canada Inc. à 376 \$ par tonne;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que le contrat pour la fourniture de sulfate ferrique pour l'année 2020 soit octroyé à Chemtrade, au montant de 336 \$ par tonne.

### **8.2 Acceptation cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables**

*Résolution no 2019-299*

ATTENDU l'appel d'offres pour la cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables avec option des encombrants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclusivement;

ATTENDU la réception d'une seule soumission jugée conforme, soit celle des Entreprises JLR;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accorder le contrat de cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables avec option cueillette des encombrants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclusivement, à Les Entreprises JLR pour un montant total de 772 336,32 \$ taxes incluses, soit :

- Cueillette et transport des déchets solide:	376 669,32 \$
- Cueillette et transport des matières recyclables :	388 422,00 \$
- Option cueillette des encombrants :	7 245,00 \$

La tenue de la cueillette des encombrants sera analysée ultérieurement et pourrait être modifiée ou annulée;

D'autoriser Madame Isabelle d'Amours, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Achat de bandes portatives de hockey**

*Résolution no 2019-300*

ATTENDU QUE le besoin de bandes portatives de hockey dans le cadre de la mise sur pied du programme novice demi-glace;

ATTENDU QUE l'achat de ces bandes sera financé, à part égal, par une contribution financière de la Commission des loisirs de La Sarre et la Commission des loisirs de Macamic;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter l'achat de bandes portatives de hockey.

### **9.2 Demande d'aide financière pour la présentation de camps de jour**

*Résolution no 2019-301*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière de 15 000 \$ au Programme de soutien à des projets de garde pendant la période estivale 2020 pour la présentation de ses camps de jour;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver la demande financière au Programme de soutien à des projets de garde pendant la période estivale 2020;

D'autoriser la directrice du Service loisir, sport et vie communautaire, Madame Cécile Poirier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **9.3 Analyse des besoins et élaboration d'un plan directeur des plateaux sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs**

*Résolution no 2019-302*

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'analyse des besoins et à l'élaboration d'un plan directeur des plateaux sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs;

ATTENDU l'offre de service M-19-251 de Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU QUE l'étude demandée se fera en collaboration avec la Commission scolaire du Lac-Abitibi et payée à part égale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 38 430 \$ pour l'analyse des besoins et à l'élaboration d'un plan directeur des plateaux sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs.

#### **9.4 Appui projet du site multi-sports**

*Résolution no 2019-303*

ATTENDU QU'il est important pour la population de la M.R.C. de l'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme;

ATTENDU QUE le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations sportives;

ATTENDU QU'il serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de construction d'un Site Multi-Sports à La Sarre.

### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12.1 Suivi recycleurs**

Le maire informe que tout est en place pour un règlement et une entente avec Arcelor Mittal;

Une rencontre a eu lieu avec le MTQ et AIM au mois de novembre. La Ville pose des actions pour régler le dossier.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Yves Cossette affirme qu'il s'opposera à une entente semblable à celle avec Arcelor Mittal. Il souhaite savoir si le MTQ acceptera des arrangements avec l'entreprise AIM.

Madame Darquise Cossette, voyant là le temps qui passe, se demande s'ils sont muselés par le conseil.

On lui explique qu'un plan de communication sera fait en début d'année (fin janvier). On cherche la meilleure façon pour entendre les citoyens.

Madame Suzanne Bouchard dit qu'un bon voisinage avec AIM est impossible.

La Ville comprend la situation et s'en préoccupe.

Monsieur Lucien Richard désire savoir qui fait respecter le règlement des chiens dangereux, affirmant qu'une plainte à la SPCA ne donne rien.

On informe Monsieur Richard que la collaboration des citoyens est importante pour signaler des situations problématiques.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande s'il est légal d'avoir un chien non attaché dans la boîte d'un camion. La réponse est non.

Monsieur Janel Lecours remercie la Ville de La Sarre de lui faire confiance depuis 2004. Il aimerait rencontrer le conseil pour les problématiques vécues lors des collectes.

Isabelle explique que des actions doivent être faites pour mieux arrimer la communication entre JLR, la Ville et la MRC (centre de valorisation).

Madame Isabelle Métivier félicite le Service des travaux publics pour le déneigement. « Si on compare aux autres villes, à La Sarre nous sommes très bien desservis. Merci aussi à la Ville pour l'accueil de l'UQAT dans ses locaux, plus spécialement à Isabelle D'Amours et son équipe ainsi qu'à Madame Cassiopée Bois. »

Monsieur Yves Cossette demande si les services de la firme Fernandez sont utilisés à autre chose que pour le dossier des ferrailleurs? Oui, ils nous supportent au niveau des communications pour divers dossiers.

Madame Louise Gilbert, remercie la Ville de La Sarre pour le don de 15 000,00 \$ à Autobus Maheux, don qui a permis le maintien du service de transport entre La Sarre et Rouyn-Noranda.



Yves Dubé  
Maire



Valérie Fournier  
Greffière

10